

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN



ARRONDISSEMENT  
ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
ROYAN

Séance du 22 Janvier 1948 193

OBJET:

Subvention Club athlétique.

48000

NOMBRE

de Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante huit le 22 du mois de Janvier

le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé

au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire

en session } ordinaire  
extraordinaire d'après convocations faites le 17 Janvier 1948

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veysière, Rochedereux, Cham-  
boulan, Prugnaud, Felle Rikovsky, MM. Chazeaud, Bujard, Bau-  
det, Chollet, Péraudeau, Bouchet, Counil, Domecq, Dufour  
Main, Seugnet, Thirion, Pouget.

Etaient représentés : MM. Cousinet (Thirion) Métadier  
(Dufour) Simon (Veysière)

Absents : MM. Cousinet, Métadier, Simon, Moulinas, Guillaud  
Reutin, Jaquet, Brotreau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bajard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a  
**Le Conseil décide d'accorder à cette jeune société une subvention de 10.000 frs à rélever sur le crédit affecté aux "dépenses imprévues" pour lui permettre de s'équiper.**

La Rév. M. le

10 Mars 1948

Pour la Mairie,  
Le Secrétaire Général

*Lopez*



*3 del. à la Préfecture  
8 22-3-48*

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits. **ROYAN**

Ont signé au registre : XM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote, (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
**Le Maire,**

*[Handwritten signature]*